

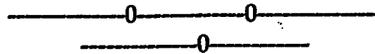
BURKINA FASO

*Mission Permanente auprès
des Nations Unies*



Unité - Progrès - Justice

**SOIXANTE-ONZIEME SESSION ORDINAIRE
DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES NATIONS UNIES**



**REUNION PLENIERE DE HAUT NIVEAU SUR LES
DEPLACEMENTS MASSIFS DE REFUGIES ET DE MIGRANTS**

Table Ronde 2 :

**"Faire face aux Facteurs des Migrations, en particulier
des Déplacements Massifs, et mettre en évidence les contributions
positives des Migrants"**

NEW YORK, 19 SEPTEMBRE 2016

DECLARATION DU BURKINA FASO

Prononcée par

SON EXCELLENCE MONSIEUR ALPHA BARRY
*Ministre des Affaires Etrangères, de la Coopération
et des Burkinabè de l'Extérieur*

New York, le 19 Septembre 2016

(Vérifier au prononcé)

Monsieur le Président,

Ma délégation salue l'opportunité de cette table ronde qui nous permettra de débattre sur les causes profondes des migrations et de trouver les meilleurs moyens pour y faire face afin de les rendre positive.

Nous nous félicitons du rapport du Secrétaire général de l'ONU, paru sous la côte A/70/59 qui donne entre autres, un aperçu des causes profondes des migrations et fait des recommandations pertinentes sur les contributions positives des migrants au développement socioéconomique aussi bien des pays d'accueil que des pays de départ.

La délégation du Burkina Faso estime qu'il est temps pour la communauté internationale de s'approprier du lien étroit entre la migration et le développement et nourrit l'espoir que cette table ronde contribuera à ébaucher des solutions innovantes pour mettre en relief les contributions positives des migrants au développement.

Monsieur le Président,

Les migrations sont inévitables dans le contexte de la mondialisation. En effet, plus de 3% de la population mondiale vit hors des frontières nationales. Les individus se déplacent pour diverses raisons, entre autres pour accroître leurs chances de trouver un emploi rémunérateur, pour étudier, rejoindre d'autres membres de la famille ou encore fuir des persécutions, des guerres, catastrophes naturelles ou simplement la misère.

Si l'on ne peut lutter contre la migration humaine, il est possible cependant de rendre les mouvements de population plus sûrs en adoptant et en mettant en œuvre des régimes migratoires efficaces, un ensemble adéquat d'institutions, de lois et de politiques, qui procurent des avantages multiples et durables pour le développement. C'est en ce sens qu'il convient de saluer l'appel lancé par le Secrétaire général en faveur de l'élaboration d'un pacte mondial pour des migrations sans danger, régulières et ordonnées.

Cela signifie que l'installation des barbelés et des miradors sont contre-productifs pour le développement bien qu'il ne faut encourager les migrations irrégulières. Cela suppose que les politiques en matière de gestion de la migration doivent privilégier le

développement solidaire et bannir l'exclusion systématique, la xénophobie et le racisme.

C'est la raison pour laquelle le programme de développement durable à l'horizon 2030 fait de la mise en œuvre de politiques migratoires planifiées et bien gérées, une priorité en matière de développement.

En effet, outre les transferts de devises et d'expertise dans leurs pays de départ, les migrants contribuent, à bien des égards au développement économique des pays d'accueil. Ils y apportent leur expertise à travers la main d'œuvre, constituent un vaste marché de consommation et contribuent à l'élargissement de l'assiette fiscale de ces pays. Le Burkina Faso pour sa part, dispose d'une forte population à l'étranger évaluée à environ 17 millions d'âmes. La migration burkinabè a

un visage globalement positif quant à son potentiel. Des capitaux financiers en direction du pays sont évalués à plus de 61 milliards de F CFA en 2012. C'est dire que la migration connue, bien gérée, ordonnée et sûre est à même de contribuer positivement au développement national.

Nous restons convaincus que les stratégies d'intégration entre les peuples peuvent transformer les phénomènes migratoires, en facteur de développement durable pour toute nation qui fait de cette question une volonté politique. C'est en ce sens que ma délégation se félicite de prendre part à cette table ronde qui, à n'en point douter, nous permettra de procéder à un partage des meilleures pratiques en matière de politiques d'intégration des migrants.

Le Burkina Faso est davantage un pays de départ qu'un pays d'accueil pour ses nombreux migrants qui s'exposent à des risques et dangers en partant à la recherche de meilleurs opportunités économiques. En témoigne le récent retour des 63 Burkinabè du Nigéria, 116 du Gabon, 148 de la Guinée Conakry et 179 de la Libye pour des raisons d'insécurité, d'irrégularité et de violation des droits du migrant.

Dans l'objectif de promouvoir les migrations régulières entre le Burkina Faso et d'autres pays de destination de ses ressortissants, l'Etat a adopté une politique étrangère de concertation sur les flux migratoires.

Par exemple, avec la France, le Gouvernement du Burkina Faso a signé le 10 janvier 2009 un accord relatif à la gestion concertée des flux migratoires et au développement solidaire. Entré en vigueur le 1^{er} juin 2011 après sa ratification par chaque Etat, cet accord offre de bonnes perspectives aux migrants éventuels vers la France et détenteurs de qualifications professionnelles au regard des secteurs d'activités prévus dans l'accord. Dans ce cadre, l'Office Français de l'Immigration et l'Intégration (OFII) finance les projets des migrants burkinabè de retour de France. Jusqu'en mai 2013, trente-sept (37) projets ont été financés à hauteur de 6 000 euros par projet.

Monsieur le Président,

La migration des Burkinabè vers l'extérieur peut contribuer à miner la cohésion familiale, accentuer l'individualisme et changer considérablement le rôle des individus dans la sphère familiale. La fuite de cerveaux est une des conséquences néfastes de la migration internationale. Le phénomène prend de plus en plus de l'ampleur, dans le contexte actuel de la mondialisation du marché de l'emploi aux professions hautement qualifiées.

Pour le Burkina Faso, les candidats à l'émigration sont des forces vives qui vont pour la plupart investir dans des secteurs d'emploi délaissés par les ressortissants des pays d'accueil. Les gains financiers que ces derniers réalisent font l'objet de transferts de fonds au Burkina Faso. En effet, les Burkinabè

installés hors du pays rapatrient annuellement une partie de leurs revenus pour financer des investissements tant sociaux qu'économiques (BTP, construction d'infrastructures socioculturelles notamment les écoles, les centres de santé, les lieux de culte (mosquées, églises), les centres de loisirs, etc.).

Outre les gains financiers qu'ils réalisent, ces derniers se forment par l'acquisition de nouvelles connaissances et de méthodes de travail qui bénéficient en retour au pays d'origine (cas des migrants de retour). Ces migrants, à leur retour au pays, viennent ainsi renforcer les ressources humaines nationales dans les secteurs productifs comme l'agriculture, l'artisanat et le commerce. Les migrants internationaux de retour contribuent à introduire des innovations technologiques dans ces secteurs productifs.

Au regard de l'importance des transferts de fonds des migrants burkinabè, des mesures de sécurisation de ces transferts doivent être prises ainsi que tous les moyens devant assurer leur valorisation par l'ensemble des acteurs (banques, établissements financiers, pouvoirs publics.).

Pour toutes ces raisons, ma délégation salue le raffermissement des liens entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) à travers l'accord contenu dans la résolution A/RES /70/296 de l'Assemblée générale qui fait désormais de l'OIM, un partenaire de choix dans la mise en œuvre de l'Objectif 10.7 du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Monsieur le Président,

Des politiques et stratégies interrégionales et même mondiales sur les migrations sont nécessaires si l'on veut atteindre des résultats positifs pour toutes les parties concernées. Elles doivent prendre en compte la donne selon laquelle les migrants sont une responsabilité commune des pays d'origine, de transit et de destination.

Tout le monde serait gagnant si le coût financier, social et humain de la migration est réduit et si les économies ont un accès plus facile à des compétences et à une main d'œuvre reconnues. Les répercussions pour la prospérité et la paix régionales et mondiales ne sauraient être sous-estimée.

Pour sa part, le Burkina Faso est résolument engagé sur cette voie de tirer meilleur parti des migrations en les rendant plus sûres, régulières et ordonnées par l'élaboration d'une stratégie nationale y afférente.

Je termine en formulant le vœu que cette table ronde contribue à éveiller la conscience mondiale sur la place des migrations dans l'atteinte des objectifs du développement durable.

Je vous remercie pour votre aimable attention.